RESPONSABILITÉS DES SOIGNANTS EN SANTÉ MENTALE

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Public: Tout le personnel soignant.

Préreguis : Aucun.

COMPÉTENCES VISÉES

- Compétence 1 et 2 du référentiel IDE : Analyser une situation - Concevoir et conduire un projet de soins.
- Compétence 3 du référentiel IDE : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Compétence 7 du référentiel IDE : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle.
- Compétence 6 du référentiel IDE : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin.
- ▶ Bloc de compétence N°1 du référentiel AS : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- ▶ Bloc de compétence N° 2 du référentiel AS : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- ▶ Bloc de compétence N° 3 du référentiel AS : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Mettre en œuvre une prise en charge du patient hospitalisé en santé mentale en lien avec la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Identifier la place de l'éthique dans la prise en

- charge des patients en psychiatrie
- ▶ Comprendre les enjeux de la prise en charge des patients en soins psychiatrique
- Acquérir les connaissances juridiques spécifiques à l'exercice d'une activité en établissement ou un service de soins psychiatrique
- Intégrer les principaux textes encadrant les droits des patients et les soins psychiatriques.
- Mettre en application une démarche éthique et accompagner le patient hospitalisé dans le respect de la sa dignité
- Réfléchir la relation avec les proches du patient : entre démarche éthique et respect des droits de patients

CONCEPTEUR - INTERVENANTS

Concepteur : Juriste en droit de la santé

Intervenant : Juristes en droit de la santé, cadres de santé spécialisés en éthique médicale

LES + DE LA FORMATION

Toute personne faisant l'objet de soins psychiatriques ou sa famille dispose de droits. La loi encadre ces soins psychiatriques et prévoit des garanties spécifiques pour assurer le respect des droits et libertés des personnes concernées, notamment en cas de soins sans consentement.

Au travers de nombreux échanges sur des **cas concrets** rencontrés par les participants et l'intervenant, cette formation permet de développer des compétences juridiques et pratiques relatives à l'éthique en établissement de soins pour une mise en œuvre opérationnelle au quotidien.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

IDENTIFIER LE CADRE JURIDIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN SOINS PSYCHIATRIQUES

- Les textes applicables (Loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet des soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge; Loi n°2013-869 du 27 septembre 2013).
- Les soins librement consentis.
- Les soins non librement consentis :
 - Les soins à la demande d'un tiers.
 - Le péril imminent.
- Les soins à la demande du représentant de l'État.
- La nature de la décision de prodiguer des soins psychiatriques sans le consentement du patient (décision administrative de placement).
- Notion de mesures provisoires.
- Période d'observation.
- La levée ou la confirmation de soins sans consentement.

ADAPTER LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT EN SOINS PSYCHIATRIQUES

- Les catégories spécifiques de patients lors de la prise en charge de soins psychiatriques.
- Les droits des patients en soins psychiatriques.
- La notion de dignité.
- Le droit au respect de la dignité humaine.
- Le respect de l'intégrité de la personne en soins psychiatriques.
- La notion de protection de la santé.
- Les chartes (Charte de la personne hospitalisée, charte d'hospitalisation en psychiatrie, Charte de l'usager en santé mentale).

REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE POUR LES PROFESSIONNELS : COLLABORATION, DÉLÉGATIONS, ENCADREMENT

- Travail d'équipe : la collaboration.
- Les glissements de tâche.
- La préparation et la dispensation du médicament.
- L'encadrement des stagiaires et responsabilité.
- L'identification des situations psychiatriques à risque.
- Le transfert des patients dans les unités adaptées.

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS

- La notion de responsabilité des professionnels de santé.
- Responsabilité civile / administrative / pénale / disciplinaire / déontologique.
- ▶ Responsabilité et équipe de soins.
- Les catégories de fautes pouvant engager la responsabilité des soignants affectés auprès de patients en soins psychiatriques.
- Une responsabilité spécifique face à une catégorie spécifique de patients (une obligation de surveillance accrue).

ACTION DPC

Orientation pour les IDE n°182.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active intégrant : échanges et analyse de pratiques, mises en situation, études de cas, quiz.

Le formateur adaptera ses outils et ses méthodes en fonction des apprenants afin de faciliter l'appropriation des connaissances et la réflexivité,









